



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 21 septembre 2022 par mail aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, Lili Forgas, Eric Tracol, Olivier Reboul, David Broc, Alexandre Barbe

Absent excusé : Emmanuel Hareau qui a donné pouvoir à Eric Tracol;

Absent : Hervé Galland .

Président de séance, le Maire : Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Edith Sylvestre.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 juin 2022

Le compte rendu est approuvé, 9 voix pour, 1 abstention (Lili Forgas qui était absente) ;

2 – Publicité des actes

A l'unanimité le Conseil décide de maintenir les modalités actuelles de publicité des actes : l'affichage ;

3 – Signature d'une convention de partenariat avec le SDED pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti communal

A l'unanimité le Conseil approuve la convention de partenariat avec le Syndicat Départemental des Énergies de la Drôme . La participation de la commune sera de 20 centimes par habitant et le SDED apportera des conseils sur les travaux d'économies d'énergie pour les bâtiments communaux ainsi que des possibilités de subventions de 50 %, plafonnées à 50.000 € sur 3 ans glissants ;

4 - Vente de matériel communal

Par 6 contre (Emmanuel Hareau, David Broc, Eric Tracol, Lili Forgas, Alexandre Barbe, Olivier Reboul), le Conseil municipal refuse de déclasser la débroussailleuse, la tronçonneuse et le souffleur . En l'absence de maintenance régulière de ces équipements par des entreprises qualifiées aptes à en garantir la sécurité d'utilisation ces équipements seront retirés du service et consignés ;

5 – Désacralisation de l'église

Suite à la consultation qui a été organisée auprès des habitants, le Conseil Municipal avec 8 voix pour et 2 abstentions (Eric Tracol et Emmanuel Hareau) décide d'engager la procédure de déclassement de l'église du village afin de pouvoir l'utiliser en locaux communaux (salle communale, mairie, lieu culturel). Si l'étude de la transformation de l'église en mairie et annexe n'aboutissait pas, la procédure de désacralisation de l'église serait suspendue ;

6 – Changement des statuts du SIVU

La commune de Charols demande que la représentation des communes au Syndicat qui gère les écoles (le SIVU) soient modifiées . Actuellement, chaque commune dispose de 2 sièges, et la proposition de Charols est que le nombre de représentants soit proportionnel au potentiel fiscal de chaque commune, avec un représentant au minimum, sans suppléant .

La Commission Vie de la commune et le CCAS se sont prononcées contre ce changement .

A l'unanimité le Conseil rejette la modification des statuts du SIVU car il n'est pas acceptable qu'avec un seul représentant les petites communes n'aient pas droit à un suppléant .

Si cette modification entre en vigueur, par 7 voix pour et 3 abstentions (Lili Forgas, Emmanuel Hareau et Eric Tracol) le Conseil demande une modification des statuts du SIVU afin que les petites communes disposent d'un suppléant au SIVU ;

7 – Passage à la norme comptable M57 abrégée

Une nouvelle norme comptable a été établie pour les communes . A l'unanimité le Conseil décide que la norme M57 abrégée sera appliquée pour Rochebaudin à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

8 – Décision modificative budgétaire n°1

A l'unanimité le Conseil approuve la décision modificative n° 1 qui prend en compte une erreur de 1€ sur des annuités d'emprunt et une autre de 180€ pour l'amortissement de logiciels informatiques ;

9 - Adhésion au mécanisme de médiation du Centre de Gestion

De nouvelles dispositions législatives imposent de procéder à une médiation préalablement à certains recours contre des décisions individuelles concernant les agents employés par la commune . A l'unanimité le Conseil approuve la signature de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme qui se chargera de ces éventuelles médiations ;

10 – Délibération sur l'encadrement des heures supplémentaires

Avec 8 voix pour et 2 contre (Emmanuel Hareau et Eric Tracol), le Conseil décide que les éventuelles heures supplémentaires ou complémentaires effectuées par les agents communaux seront récupérées (et pas payées) ;

11 – Institution d'un tarif pour les copies demandées dans le cadre d'une démarche administrative

A l'unanimité le Conseil décide d'appliquer les tarifs maximum autorisés pour les copies demandées dans le cadre d'une démarche administrative ;

12 – Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

TZCLD est un dispositif expérimental, destiné à aider au retour à l'emploi des chômeurs de longue durée en créant des entreprises locales , les EBE (Entreprises à But d'Emploi), qui sont susceptibles de trouver des activités correspondant à des besoins non satisfaits sur le territoire . Si des fonds publics (notamment départementaux) sont mobilisés pour lancer ces entreprises, elles devraient à terme s'autofinancer . Ce dispositif existe depuis 4 ans et sur les TZCLD déjà lancés, pour le moment, la moyenne d'autofinancement serait seulement de 13 % .

Notre Communauté de Commune souhaite candidater pour entrer dans ce dispositif . Des conseillers communautaires ont demandé des renseignements, sur l'association Interstice qui porte ce projet, ainsi que sur la responsabilité financière, notamment en cas de suppression du dispositif, qui payera les indemnités de licenciement ? Aucune réponse précise n'a été apportée sur ces questions . La loi prévoit que chaque commune doit accepter de s'engager dans ce dispositif . Si elle refuse, elle renonce de fait à voir ses habitants en profiter et ne pourra pas bénéficier de tarifs préférentiels sur les produits réalisés par l'EBE . Cela pose de nouvelles questions : une commune qui refuse de s'engager dans le dispositif continuera t'elle à en assurer les coûts (par l'intermédiaire

du budget de la Communauté de commune) ? quels seront les produits proposés par l'EBE ? Ces questions sont aussi sans réponse .

A l'unanimité la Commission Vie de la Commune et le CA du CCAS ne souhaitent pas que Rochebaudin s'engage dans ce dispositif .

Au Conseil Communautaire d'hier, le Vice-Président de la Communauté de Commune en charge de ce dossier a dit qu'un nombre suffisant de communes avaient déjà délibéré favorablement .

2 conseillers municipaux (Lili Forgas et Olivier Reboul) refusent que Rochebaudin s'engage dans ce dispositif .

Les 8 autres conseillers présents ou représentés, considérant qu'ils n'ont pas obtenu de réponses satisfaisantes à leur questionnement, et soulignant le mépris qu'il y a à les consulter alors que de fait la décision est déjà prise, refusent de se prononcer sur ce sujet .

13 – Récapitulatif de l'état de la voirie communale

Le plan et le listing des voiries communales est présenté . C'est le récapitulatif des délibérations successives depuis une quarantaine d'années, du constat des voies repérées sur le cadastre et du constat de leur état (revêtues ou pas) . Ces documents proposent une nouvelle numérotation qui tient compte du récent adressage (nom des voies) et du principe qu'une voie revêtue serait classée en voie communale, les autres demeurant des chemins ruraux .

Une erreur est trouvée : le chemin du réservoir est une voie communale jusqu'au réservoir .

A l'unanimité le Conseil approuve ce récapitulatif et la nouvelle classification des chemins .

14 – Informations

- La réponse du Président Départemental des Chasseurs au courrier concernant le local de l'ACCA est présenté : l'ACCA souhaite trouver un nouvel emplacement pour son local, s'engage à le chercher en coordination avec la Commune ;

- Un Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie devrait pouvoir prochainement être présenté au Conseil ;

- Point sur l'intercommunalité : Edith Sylvestre et Stéphane Galdemas ont rencontré le maire de La Coucourde qui a présenté les spécificités de Montélimar-Agglo (les échelles ne sont pas comparables avec la CCDB...) . Au Conseil Communautaire d'hier, le maire de La Bégude a pointé des dysfonctionnements de notre Communauté de Communes en disant que si elles n'étaient pas corrigées, il se verrait contraint de proposer que La Bégude rejoigne Montélimar-Agglo ;

- Décision du maire : location de la cave de l'église au restaurant Sur la Place, pour 10€ par an, bail précaire et révocable, accord de tous les conseillers ;

15 – Questions diverses

- Accord pour que David Broc s'occupe du fauchage du cimetière avec son matériel ;

- Eric Ketley et Eric Tracol vont essayer de rencontrer tous les assujettis à la redevance d'assainissement pour voir ce que la SAUR leur a facturé ;

- le nouveau site web de la CCDB est en bêta test, il est demandé à tous d'aller le consulter :

<https://paysdedieulefit.travaux.korigan.fr/>

et de remonter leurs remarques sur l'utilisation du site (anomalie ou axe d'amélioration) à Eric Ketley (eric.ketley@free.fr) ;

- Gérard Sylvestre signale que les derniers orages mettent en péril le chemin d'Eyzahut . Le problème d'écoulement des eaux avait déjà été repéré, cela implique de faire des travaux sur des propriétés privées, il faut voir rapidement ce qu'il est possible de faire .

la séance est levée à 23h30